



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 6 mai 2019 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Lot projeté 6 287 277, localisé sur l'avenue Lebrun** - visant à permettre un alignement de construction sur l'avenue Lebrun établi entre 3,20 m et 3,49 m de la limite de lot plutôt qu'un alignement établi à 3,49 m, et ce, malgré les dispositions de l'article 62 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 9^E JOUR D'AVRIL 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux